

Conseil d'État vaudois
Madame Nuria Gorrite

Conseil d'État valaisan
Monsieur Jacques Melly



Groupe Mobilité
Chablais
mobi.chablais@gmail.com



Lausanne, le 3 février 2021

**DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE FERROVIAIRE À L'HORIZON 2050
POUR UNE LIAISON FERRÉE ENTRE VILLENEUVE - RENNAZ - LE BOUVERET
POUR UNE COORDINATION INTERCANTONALE FORTE DANS LE DOMAINE DU RAIL**

Madame la Présidente du Conseil d'État vaudois,
Monsieur le Conseiller d'État valaisan,

En 2020, le Grand Conseil vaudois a voté un crédit de CHF 11 millions en vue d'étudier la « Stratégie Vision 2050 du rail ». Parallèlement à cette décision, l'État du Valais et l'Office fédéral des transports ont mené des études relatives à un raccordement direct de la ville de Monthey à la ligne ferroviaire du Simplon.

Les différentes organisations signataires saisissent cette opportunité afin de rendre attentifs les Conseils d'État vaudois et valaisan quant aux enjeux importants du rail dans la région chablaisienne et pour la « Métropole lémanique ». Pour nos organisations, il est très important de développer une vision du rail commune et coordonnée entre les autorités vaudoises et valaisannes, voire avec les autorités françaises, afin d'atteindre **un objectif de transfert modal des trajets pendulaires, touristiques et de loisir**. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de prendre en considération les moyens et buts suivants :

1. **Mettre en place une nouvelle liaison ferrée entre Villeneuve et Le Bouveret, passant notamment à proximité de l'Hôpital Riviera-Chablais** ; cette liaison ferrée permettrait de répondre aux besoins en mobilité des travailleur·euse·s de toute la région, y compris de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) tout comme de ses visiteur·euse·s et des touristes transfrontalier·ère·s (voir la carte ci-joint). Un tel développement nécessiterait de prendre en considération d'éventuels arrêts intermédiaires, et la mise en place d'échangeurs aux extrémités de cette nouvelle voie. De plus, il permettrait de relier les Chablais valaisan et vaudois sans rupture de charge et détour par St-Maurice ;
2. **Désengorger le trafic automobile de l'agglomération Rivelac** en privilégiant une solution répondant aux enjeux environnementaux ainsi qu'un véritable report modal, plutôt que la création, par exemple, d'une route de contournement. Le réseau à projeter devra être compatible avec l'horaire cadencé ;
3. **Finaliser le réseau ferroviaire de la Métropole lémanique**, notamment en remettant en activité la ligne Saint-Gingolph - Évian (RER Sud-Léman). L'atout pour l'ensemble des habitant·e·s de la région lémanique d'une telle réalisation serait grand à bien des égards ;
4. **Réfléchir à une liaison CFF en direction de Monthey sans prêter les populations aiglone et bellerine**, ainsi que des vallées y débouchant et inclure dans cette stratégie une réflexion sur le développement de l'AOMC.
5. **Proposer un trajet en transports en commun fréquent et le plus direct possible pour les travailleur·euse·s frontalier·ère·s** entre la France et les régions chablaisienne et lémanique, seul moyen d'entraîner un report modal souhaitable. À ce propos, des études complémentaires sur la capacité de la ligne St-Gingolph - Monthey sont absolument nécessaires.

Ce tronçon devra être amélioré par la création de points de croisements afin de garantir un cadencement à la demi-heure.

6. **La planification ferroviaire doit également inclure la possibilité de mettre en place des voies cyclables rapides le long de ces axes** afin de permettre aux pendulaires de choisir la voie de la mobilité douce pour leurs déplacements, et inclure une complémentarité intelligente avec la desserte CGN du Haut-Lac.

Nos organisations sont persuadées des impacts positifs des différents points évoqués ci-dessus sur le transfert modal de la route vers le rail. Il est cependant capital que ces objectifs soient poursuivis de manière coordonnée par les autorités des deux cantons. En effet, sans coordination, un tel réseau ou différentes mesures utiles pourraient prendre plusieurs années de retard, voire ne jamais être réalisées.

Par exemple, nos organisations restent attentives aux conséquences des différentes variantes d'une liaison de la ligne CFF du Simplon vers Monthey évoquées jusqu'à maintenant, dont certaines auraient pour conséquence de ne plus desservir systématiquement Aigle et Bex, sans pour autant inclure de réflexion quant aux enjeux liés au bouclage ferroviaire de la Métropole lémanique. Une mauvaise coordination entre ces deux projets risquerait de créer un détour conséquent pour les pendulaires transfrontalier·ère·s souhaitant rejoindre le Chablais ou la Riviera vaudoise, qui continueraient à privilégier l'usage de la voiture pour se rendre en Suisse. En règle générale, les signataires de cette lettre s'opposent à ce que la modification d'une ligne défavorise une population dans le but d'en favoriser une autre.

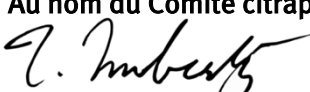
Nous sommes bien entendu disposé·e·s à partager nos réflexions de vive voix. Les différents processus démocratiques découlant de tels projets de transformations territoriales impliquent nécessairement des phases de consultation avec la société civile et nous serions heureux·ses de pouvoir y participer activement afin de favoriser le report modal, une solution transfrontalière et le développement de la mobilité douce tant dans le Chablais que pour la Riviera vaudoise et l'ensemble de la Métropole lémanique. Parallèlement à ce courrier d'intention, nos organisations transmettent ce jour un communiqué de presse commun aux médias vaudois et valaisans reprenant les propos évoqués ci-dessus. Pour votre bonne information, il vous est transmis ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil d'État vaudois, Monsieur le Conseiller d'État valaisan, l'expression de nos meilleures salutations.

Au nom du comité ATE Vaud


Romain Pilloud
Secrétaire général

Au nom du Comité citrap-vaud


Tobias Imobersteg
Président

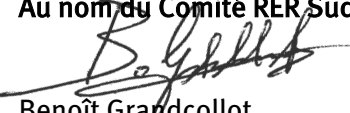
Au nom du Gr. Mobilité Chablais


Neil Kirby
Président

Au nom du comité ATE Valais


Evelyne Bézat-Grillet
Chargée d'affaire

Au nom du Comité RER Sud-Léman


Benoît Grandcollot
Président

Copie à :

- M. Christophe Darbellay, Président du Conseil d'État valaisan
- Communes de Montreux, Villeneuve, Noville, Rennaz, Roche (VD), Chessel, Aigle, Ollon, Bex, Saint-Gingolph, Port-Valais, Vouvry, Vionnaz, Collombey-Muraz, Monthey, Veytaux, Vevey, La Tour-de-Peilz
- Syndicat intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), Communauté de communes pays d'Evian-vallée d'Abondance (CCPEVA)